ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITÉ DE PRESTATAIRE DE SERVICE

LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026 — Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027 — Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes à l'administration *via* votre plateforme

VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon activité de prestataire de service ?

- **Clients entreprises :** Vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)
- **Clients particuliers :** Vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration *via* votre logiciel de facturation

IMPORTANT pour les prestations de service : Vous devrez déclarer l'encaissement de vos factures pour ne pas devoir reverser la TVA avant d'être payé

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1 — Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de logiciel de facturation
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Vérifiez que votre logiciel permettra de déclarer les encaissements
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

ÉTAPE 2 — Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

ÉTAPE 3 — Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez vos nouveaux processus de facturation

ÉTAPE 4 — Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients



FACTURE ÉLECTRONIQUE

POINTS D'ATTENTION

- **Acompte reçu ?**
  Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **TVA sur encaissement ?**
  Vous devrez signaler quand vous êtes payé pour déclencher le paiement de la TVA (hors option sur les débits)

- **Plusieurs logiciels ?**
  Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

- **Clients étrangers ?**
  Ils restent hors du système, mais vous devrez quand même déclarer ces ventes

CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = facture papier ou PDF par mail
- Gestion manuelle des encaissements
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en saisie
- Stockage papier ou fichiers dispersés
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- La facture est envoyée automatiquement au client
- Suivi des paiements en temps réel
- TVA calculée automatiquement à l'encaissement
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

Votre expert-comptable peut vous accompagner pour :

- ✔ Choisir la meilleure solution pour votre activité
- ✔ Former votre équipe
- ✔ S'assurer que tout est prêt à temps
- ✔ Gérer la déclaration des encaissements

Contactez votre expert-comptable sans tarder !